



Sciences de l'environnement - ED 251

Rapport Hcéres

► To cite this version:

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Sciences de l'environnement - ED 251. 2011, Université Aix-Marseille 3, Université de Toulon, Université Aix-Marseille 1, Université Aix-Marseille 2, École centrale de Marseille. hceres-02029786

HAL Id: hceres-02029786

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029786>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Evaluation des écoles doctorales de l'Université Paul Cézanne – Aix-Marseille 3





agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Evaluation des écoles doctorales de l'Université Paul Cézanne – Aix-Marseille 3



Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des
diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale n° 67
« Sciences Juridiques et Politiques »
de l'Université Paul Cézanne -
Aix-Marseille 3



Vague B 2012/15

Campagne d'évaluation 2010/11

Membres du comité d'évaluation

Président :

M. Didier TRUCHET, Université Panthéon-Assas (Paris 2)

Experts :

Mme Isabelle HUAULT, Université Paris Dauphine

M. Kristiaan KERSTENS, IESEG School of management

M. Patrick MAISTRE du CHAMBON, l'Université Pierre Mendès-France (Grenoble 2)

Mme Aude SOUBIRON, Doctorante, Université Paris Dauphine

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Frédéric LOBEZ

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale n° 67 (ci-dessous « ED ») est bi-disciplinaire : Droit (droit privé, droit public et histoire du droit) et Science politique, avec une très forte dominante juridique (près de 90 % des thèses).

Elle repose sur quinze unités de recherche (3 UMR et 12 EA) ; l'une d'entre elles a une composante à Nîmes dont les doctorants sont rattachés à Aix. Le laboratoire « Biens, normes et contrats » de l'Université d'Avignon la quitte pour rejoindre l'école doctorale de cette université.

Ses crédits de fonctionnement ont été de 35 000 € en 2008-2009, ils sont passés à 45 000 € en 2009-2010.

Cette bi-disciplinarité, le nombre des unités, le potentiel d'encadrement (196 HDR), la très forte réputation de l'Université Paul Cézanne et la présence d'un Institut d'études politiques expliquent le nombre des doctorants qu'elle accueille (706), ce qui en fait l'une des écoles doctorales les plus importantes de France dans son champ disciplinaire.

Le comité de visite souligne la grande qualité du dossier fourni par l'ED et notamment de sa partie consacrée au bilan.

La visite a comporté :

- le 4 janvier une présentation du collège doctoral Aix-Marseille Université par son directeur, en présence du président de l'Université de Provence et du PRES, des responsables des différentes écoles doctorales concernées (dont celui de l'ED 67) et des membres des comités de visite présents.
- Le 5 janvier, la visite de l'ED 67 qui s'est déroulée en trois phases :
 - 1°) Une réunion avec vingt-quatre personnes : directeur de l'ED, doyen de la Faculté, directeur de l'IEP, membres du conseil de l'ED (dont deux membres extérieurs), responsables d'unités de recherche.
 - 2°) Une réunion avec un docteur récent et cinquante-sept doctorants (dont quatre étrangers), appartenant à douze unités de recherche différentes et se trouvant à tous les stades d'élaboration de la thèse.
 - 3°) Un entretien du comité avec le directeur de l'ED.

Indicateurs

1 – • Encadrement :

Nombre de doctorants	Nombre de HDR	Rapport moyen doctorants/HDR constaté	Maximum constaté doctorants/HDR	Nombre moyen de thèses soutenues par an	Durée moyenne des thèses (en mois)	Taux d'abandon	Pourcentage des doctorants ayant un financement de thèse	Pourcentage de doctorants salariés de l'enseignement primaire ou secondaire	Pourcentage de doctorants en formation continue
706	196	3,6 (mais 5,7 sur les 123 HDR dirigeant effectivement une thèse)	26	64	66	15 % (déclaré) 50 % (Estimé)	20 %	0	Inconnu

2 – • Insertion :

Taux d'insertion à 3 ans	Pourcentage 2005	Pourcentage 2006	Pourcentage 2007
Taux d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche / recherche en EPST	38,46 %	20 %	15,7 %
Taux d'insertion dans le secteur public (autre secteur d'activité que ES et R)	0 %	1,7 %	1,96 %
Taux d'insertion professionnelle dans le secteur privé / insertion professionnelle à l'étranger	10,26 %	18,3 %	13,67 %
Taux en contrat post-doctoral en université, EPST ou à l'étranger	2,6 % (France seulement)	3,2 % (France seulement)	0 %
Taux de réponse	48,72 %	40 %	33 %

Bilan de l'évaluation

• Appréciation globale :

L'appréciation globale est très favorable. Elle doit tenir compte d'une particularité locale, l'existence d'un collège doctoral du PRES Aix- Marseille Université dont il faut parler avant de parler de l'ED 67 elle-même.

1 - Le Collège doctoral Aix-Marseille Université

Le PRES Aix-Marseille Université a institué un collège doctoral qui fédère les 12 écoles doctorales des trois universités de Provence, de Méditerranée et Paul Cézanne (195 unités de recherche, 2395 HDR, 3992 doctorants en 2009-2010, 654 thèses soutenues en 2009, couvrant toutes les disciplines).

Ce collège doctoral a été chargé par les universités membres du PRES d'exercer un certain nombre de missions qui incombent aux écoles doctorales. Ainsi, il :

- A adopté une charte des thèses unique (mais qui peut-être complétée par chaque ED) ;
- Gère une base des données relatives aux doctorants commune à 11 des 12 ED (dont l'ED 67) et dont l'utilisation a permis d'enlever 400 doctorants qui avaient renoncé à leur thèse ;
- Propose chaque année l'attribution de six contrats doctoraux sur des thèmes pluridisciplinaires, prélevés sur les contingents des trois universités.
- Organise chaque année des « Doctoriales » tournées vers le monde économique et social local, auxquelles les doctorants de l'ED 67 paraissent participer assez peu ;
- A mené en 2009 une enquête auprès de 456 doctorants (taux de réponse : 30 %).

Il faut insister sur l'importance de la charte des thèses, notamment en ce qu'elle fixe par grand secteur disciplinaire une durée maximale d'élaboration de la thèse (5 ans pour le droit et la science politique) et pour tous, un nombre maximal (10) de thèses dirigées par HDR.

Il est en réalité impossible d'évaluer l'ED 67 sans faire référence au collège doctoral. Elle en est la plus importante composante et y participe pleinement. Son directeur se dit très satisfait de la collaboration avec le collège.

L'existence du collège doctoral alourdit à certains égards la gestion de l'ED par l'adjonction d'un nouveau niveau d'administration. A d'autres égards, elle l'allège puisque le collège prend en charge certaines des activités qui incombent à l'ED. Surtout, la charte des thèses s'avère un très utile levier pour aider le directeur de l'ED 67 à agir dans les domaines délicats de la durée des thèses et du taux d'encadrement doctoral.

Le comité de visite n'était pas chargé d'évaluer le collège doctoral, mais il ne pouvait pas en ignorer l'existence et le rôle, d'une part parce qu'une séance entière lui a été consacrée à la demande des trois universités, d'autre part parce que le collège est devenu un élément important et souvent évoqué par l'ED 67, de son action envers les doctorants.

Le PRES Aix Marseille Université entend devenir une université unique le 1er janvier 2012. Quelles conséquences cela aura-t-il sur l'ED 67 ? A un an de l'échéance, l'état du projet ne permet pas de répondre. Si une fusion des ED actuelles ne semble pas à l'ordre du jour, des rectifications de frontière et une modification de la répartition des compétences ne paraissent pas exclues.

2 - L'école doctorale elle-même

L'Université Paul Cézanne a une réputation internationale de qualité scientifique très solidement établie. Elle repose notamment sur un flux important de bonnes thèses dans tous les domaines du droit et, à un moindre degré, de la science politique. Elle est d'ailleurs l'un des principaux « producteurs » français de maîtres de conférences et de professeurs, avec une forte endogamie. C'est à l'aulne de ce modèle historique, qui est celui de la recherche doctorale juridique française, qu'il convient d'apprécier l'action de l'ED 67.

Il n'était pas acquis que la légitimité de celle-ci fût acceptée aisément dans ce contexte qui avait fait ses preuves. Or son opiniâtre souplesse lui a permis d'être reconnue et d'obtenir des résultats importants en termes de pratique doctorale : c'est tout à son honneur. Sans doute, le moment est-il venu pour elle de tenir un langage un peu plus ferme...

L'école doctorale a su intelligemment jouer non seulement un rôle d'interface entre des unités de recherche, qui n'entendaient pas être dépossédées de leurs compétences, et le collège doctoral du PRES, qui entendait exercer les siennes, mais aussi acquérir un rôle et une visibilité propres.

Les moyens dont elle dispose et son sens permanent du dialogue la conduisent à jouer son rôle, parfois dans un système un peu difficile à décortiquer, mais assurément efficace. Le nombre des doctorants, celui des soutenances, la qualité des thèses, forcément inégale mais reconnue par la communauté scientifique, les progrès accomplis en matière d'encadrement, de formation et de suivi des doctorants, le bon niveau de satisfaction de ceux que le comité de visite a rencontrés confirment que le volontarisme doux de l'école est utile et efficace.

● Points forts :

- Qualité du dossier, bien structuré et complet.
- Gestion dynamique avec des moyens administratifs adaptés.
- Excellente politique d'information et de communication (site électronique remarquable et apprécié des doctorants).
- Bonnes relations avec le collège doctoral du PRES, les unités de recherche et les doctorants.
- Adossement à des équipes de recherche nombreuses, solides et de qualité.
- Large spectre disciplinaire (toutes les disciplines juridiques et science politique).
- Effectif très important de doctorants avec un flux constant de nouvelles inscriptions et de soutenances.
- Riche palette des formations offertes aux doctorants.
- Bon suivi des doctorants et attention portée à la durée des thèses.
- Réelle ouverture internationale, notamment vers les pays riverains de la Méditerranée.
- Procédure d'attribution des contrats doctoraux de plus en plus rigoureuse.
- Aide à la mobilité des doctorants.

- Points faibles :

- Suivi insuffisant du destin professionnel des docteurs.
- Disparités dans le nombre des thèses dirigées par les HDR et nombre maximum de thèses dirigées défini par la charte des thèses mais pas toujours respecté.
- Faible proportion des thèses financées.
- Complexité du portefeuille de formation et intensité inégale de la formation des doctorants dispensée par les équipes de recherche, auxquelles l'ED devrait remédier par un effort d'harmonisation.
- Trop faible incitation des doctorants à suivre les formations qui leur sont proposées.
- Difficulté des doctorants à communiquer entre eux.
- Taux d'abandon estimé est important (environ 50 %).

Notation

- Qualité de l'adossement scientifique: A+
- Fonctionnement de l'ED: A+
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) : A
- Suivi et insertion des docteurs : B

Note globale (A+, A, B, C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : A

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait pour l'établissement de :

- Améliorer le suivi du parcours professionnel des docteurs.
- Poursuivre les efforts de réduction de la durée des thèses, en fonction du projet professionnel des doctorants (académique ou non académique).
- Réduire la disparité du nombre des doctorants dirigés par les HDR.
- Rendre l'offre de formation plus lisible et inciter davantage les doctorants à suivre les formations proposées.
- Améliorer si possible le taux de financement des thèses.
- Améliorer la communication entre les doctorants (par exemple, liste de discussion) et les liens avec leur association.
- Améliorer le suivi des doctorants pour identifier ceux en état de « quasi-abandon ».

Evaluation détaillée

- Administration et moyens de l'ED :

Le comité a apprécié très favorablement la gouvernance et la gestion de l'ED 67. Elle dispose de locaux bien situés, dont son directeur est légitimement fier : un bureau et un grand secrétariat dans lequel se trouvent, outre la responsable administrative de l'école, un agent du service de scolarité, ce qui permet aux doctorants de trouver en un seul lieu les services administratifs dont ils ont besoin.

La communication est au cœur de la politique de l'ED : elle préfère procéder par information, suggestion, incitation que par voie d'autorité. Elle s'en est donnée les moyens de manière remarquable : le site électronique de l'école est un modèle du genre et les doctorants reçoivent les informations nécessaires par courrier électronique, pour peu qu'ils consentent à activer l'adresse que l'université leur attribue par défaut et pensent à la consulter. Cela n'est pas toujours le cas, car les informations sont en outre transférées sur leur adresse personnelle par certaines unités de recherche. Les doctorants soulignent la quantité et la qualité d'informations qu'ils reçoivent par ces divers canaux. Leurs seules réserves concernent d'une part l'abondance de ces informations parfois redondantes qu'ils ont souvent du mal à suivre, d'autre part la difficulté qu'ils éprouvent à communiquer collectivement entre eux.

Le conseil de l'ED est composé de vingt-six membres (outre le directeur) auxquels s'ajoutent sept membres invités. On est surpris de l'absence de tout représentant des collectivités territoriales parmi les membres extérieurs (l'expérience d'autres écoles montre, il est vrai, qu'ils participent rarement aux séances). Il se réunit en formation plénière (deux à trois réunions par an), en réunion restreinte (deux ou trois réunions par an, également) ou en comité de suivi (*voir infra*). Le sentiment du comité de visite est celui d'une véritable collégialité.

- Bilan quantitatif :

Comparés à ceux des autres écoles doctorales de droit et science politique françaises, les chiffres sont impressionnants : 196 HDR, 706 doctorants en 2009-2010 (293 en droit privé, 309 en droit public, 36 en histoire du droit, 68 en science politique). Ils sont stables. La légère baisse constatée (744 en 2007-2008) peut s'expliquer en partie par l'augmentation du nombre des soutenances (73 en 2009 contre 52 en 2007), due notamment par l'action menée pour réduire la durée des thèses (cf point suivant). Cependant le taux d'abandon que l'on peut estimer est très élevé (environ 50%).

A noter une politique active de publications des thèses, grâce à l'existence des Presses universitaires d'Aix-Marseille (dont la diffusion est malheureusement insuffisante). 25 thèses ont été publiées de 2008 à 2010, dont six grâce à une aide spécifique de l'ED en complément de celle versée par les unités de recherche.

- Encadrement et suivi :

L'ED n'entend pas influencer sur le choix des sujets de thèse. Le choix des sujets relève d'abord du colloque singulier entre un étudiant qui envisage d'entreprendre une thèse et le directeur qu'il sollicite, en liaison avec les axes des unités de recherche. Dans une école doctorale ayant un potentiel d'HDR et de doctorants aussi important que l'ED 67 et une université dont la politique consiste à couvrir tout le champ du droit et de la science politique, définir des priorités étroites serait une régression : il est certes surprenant, mais au fond pas choquant, que la « liste indicative des thèmes de recherche des laboratoires de l'ED 67 » énumère 95 points. Mais la Fédération de recherche « Droits, pouvoirs et sociétés », qui réunit toutes les unités de recherche en droit de l'ED, a défini cinq thèmes transversaux et structurants : Justices ; Droits fondamentaux ; Développement et régulations économiques et sociales ; Ordres juridiques, identités et intégrations ; Energies alternatives.

Le suivi des doctorants et la durée des thèses font l'objet d'une attention constante qui donne des résultats très positifs. Les pratiques de suivi des doctorants (enquête auprès des unités, comité de suivi, politique de dérogation...) portent peu à peu leurs fruits, au prix du temps considérable qu'elles requièrent de l'ED et de son directeur. Tous les doctorants présents étaient conscients de (voire angoissés par) la nécessité de respecter les délais fixés par la charte des thèses. L'évolution de la durée des thèses (4,8 années en 2007, 6,1 en 2008 et 2009) ne signifie pas une détérioration de la situation, mais au contraire une amélioration : beaucoup de doctorants très en retard ont été incités avec succès à soutenir enfin. On peut penser que, une fois cet effet de rattrapage épuisé, la durée des thèses baissera significativement.

L'ED consacre des sommes significatives (de l'ordre de 2 fois 5000 € par an) à la mobilité des doctorants, entendue comme une aide à la participation à des stages ou des colloques en France et à l'étranger. Elle procède par appel à candidatures deux fois par an et choisit les projets les plus intéressants (une douzaine par an).

S'agissant du nombre des doctorants dirigés par les HDR, l'action de persuasion menée par l'ED tend progressivement vers l'objectif fixé par la charte des thèses (10 au maximum). En réalité, si 123 HDR dirigent au moins une thèse (Avignon exclu), 15 en dirigent plus de dix (dont 5 dirigent 20 thèses ou plus, le « record » -34- étant détenu par un professeur qui n'est plus en poste à Aix, mais y a conservé les thèses commencées alors qu'il y était). Le comité de visite conseille à l'ED de poursuivre les efforts déjà engagés pour réduire les cas de « sur-direction » qui

correspondent à des habitudes anciennes qui ne manquaient pas, à l'époque, de justifications, mais ne sont plus admises aujourd'hui.

En revanche, en dépit des enquêtes menées par l'ED auprès des laboratoires et sur son site (auxquelles le taux de réponse ne cesse de baisser), le suivi de la carrière des docteurs est insuffisant, ce dont elle est pleinement consciente et qu'elle entend corriger. Sur les 143 docteurs qui figurent au « tableau bilan C », la situation professionnelle n'est indiquée que pour 53 d'entre eux (principalement ceux qui mènent une carrière universitaire).

- **Financement des thèses :**

Sur 706 thèses (Avignon inclus), 444 (soit 63 %) ne sont pas financées. 117 doctorants sont salariés du secteur public ou du secteur privé (2 retraités).

145 (soit 20 %) bénéficient d'un financement spécifique, dont 83 par allocation de recherche ou contrat doctoral. A noter le faible nombre des conventions CIFRE (5) et d'allocations du Conseil régional (4).

Même si cette situation n'est malheureusement pas rare en droit et en science politique et est difficile à corriger surtout dans la conjoncture économique actuelle, des progrès sont évidemment souhaitables.

- **Formation :**

Organisée à plusieurs niveaux (unités de recherche, faculté de droit et IEP, école doctorale, le collège doctoral du PRES se chargeant de l'apprentissage des langages et des doctoriales), l'offre de formation proposée aux doctorants est très riche, mais si foisonnante que les doctorants éprouvent quelque difficulté à s'y retrouver. Dans la mesure où de nombreuses formations sont assurées par les unités, son intensité varie fortement de l'une à l'autre. De manière générale, ces formations ne sont pas obligatoires mais recommandées ; à deux exceptions près (des nouveaux inscrits), tous les doctorants présents en avaient suivi au moins une.

L'ED organise spécifiquement une journée de rentrée, quatre modules méthodologiques (dont l'un sur la thèse, la propriété intellectuelle et le plagiat) deux modules magistraux, un module académique, et contribue au financement de la conférence d'agrégation de droit privé. Mais l'ED ne semble pas avoir de données très précises sur le nombre des doctorants qui les suivent effectivement.

L'université mettant en œuvre le dépôt numérique des thèses, une formation à leur mise en forme se met en place dans des conditions dont les doctorants sont encore très inégalement informés.

Cette offre de formation est abondante et n'appelle pas de critiques, mais tout au plus les réserves suivantes qui sont surtout des conseils : rendre la carte plus lisible, harmoniser l'action des unités de recherche, faire un effort en faveur des doctorants en science politique qui semblent un peu les « parents pauvres » de l'ED, inciter plus fortement les doctorants à la suivre.

A noter que l'ED n'envisage pas –du moins pour l'instant- d'affecter des crédits « ECTS » aux formations qu'elle organise.

- **Ouvertures nationale et internationale :**

Forte de la réputation de l'Université, de l'ampleur et de la qualité des masters que celle-ci délivre ainsi que de l'importance du flux local de doctorants, l'ED 67 ne semble pas faire de grands efforts pour attirer des doctorants venant d'autres villes françaises et, de fait, en attire peu, car l'effort est essentiellement fait au niveau du M2.

Elle est en revanche très ouverte vers l'étranger, et notamment, par tradition, vers les « pays du Sud ».

En 2010, cinquante co-tutelles de thèse étaient enregistrées, surtout avec des pays du pourtour méditerranéen et d'Europe continentale, mais aussi d'Afrique subsaharienne, d'Amérique Latine et Centrale et du Canada (Quebec).

Les quatre doctorants étrangers présents semblaient bien intégrés à l'ED.

A noter l'existence depuis 2001 d'une convention avec l'Université de Catane pour la délivrance d'un doctorat franco-italien en politiques pénales européennes (quatre thèses soutenues en 2008 ; cinq en cours). En 2008 a été

créée une Ecole doctorale des juristes méditerranéens, originale, ambitieuse et prometteuse, dans laquelle l'ED 67 joue un rôle pilote.

- **Projet :**

Comparée au bilan très détaillé que contient le dossier, la partie « Projet » de celui-ci est étonnamment succincte. Trois considérations peuvent l'expliquer : 1) le bilan comporte en réalité un aspect prospectif ; 2) l'évolution des structures universitaires d'Aix-Marseille est affectée par l'incertitude qui a été signalée à propos du collège doctoral du PRES ; 3) l'ED, qui vient d'accomplir des progrès très significatifs, entend les consolider et combler ses quelques faiblesses sans inflexion significative de la politique suivie.

Le passé plaidant pour l'avenir, on ne voit en effet pas pourquoi elle devrait changer profondément sa manière de faire, sauf sur les quelques points qui font l'objet des recommandations du comité (voir *supra*).

Parmi les changements annoncés, certains tiennent à l'évolution des unités : depuis le 1^{er} janvier 2011, l'équipe de recherche d'Avignon a rejoint l'une des deux ED qui viennent d'être créées dans cette université ; l'EA 3242 (Droit de la santé) devrait rejoindre l'UMR 7578 (Université de la Méditerranée). Les autres concernent la création d'un doctorat *Erasmus mundus* de droit constitutionnel comparé avec les universités de Sienne, Louvain-la-Neuve et Barcelone, celle d'un éventuel diplôme d'université d'initiation à la recherche doctorale et le recrutement d'un « post-doc » pour trois mois afin d'élaborer un guide des financements des thèses en droit (est-ce bien là le rôle d'un « post-doc » ?).

Pour le reste, l'ED 67 entend maintenir le cap qui lui a réussi jusqu'à présent et corriger les faiblesses dont elle a conscience : harmonisation de la carte des formations offertes aux doctorants (le DU sus-évoqué devrait l'y aider) et amélioration du suivi des docteurs.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale n° 250
« Sciences Chimiques »
de l'Université Paul Cézanne –
Aix-Marseille 3



Vague B 2012/15

Campagne d'évaluation 2010/11

Membres du comité d'évaluation

Président :

M. Jean-Marc CAMPAGNE, Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier

Experts :

M. Dominique DEROZIER, Université de Lille 1

M. Mohamed MOSBAH, Institut Polytechnique de Bordeaux

Mme Hélène ROUX de BALMANN, Université Toulouse 3

Mme Carole EYSSAUTIER, Jeune docteur, Université Grenoble 1 et Université Lyon 1 (2008)

Déléguée scientifique de l'AERES :

Mme Maylis DELEST

Présentation de l'école doctorale

L'Ecole doctorale n°250, centrée sur la chimie, possède une très bonne cohérence scientifique. La transdisciplinarité est présente à travers les opérations des laboratoires, avec notamment des ouvertures naturelles vers la biologie, la physique, et l'environnement. Toutes les universités du site devant donner lieu au PRES fusionnel « Université d'Aix-Marseille » en 2012 sont co-accréditées pour délivrer le diplôme de doctorat. L'Ecole centrale de Marseille est un établissement associé et demande pour le prochain contrat à être co-accrédité. L'ED s'appuie sur des laboratoires (UMR, UPR) des différents sites marseillais, dont la majorité a une excellente évaluation.

Indicateurs

1 – • Encadrement :

Nombre de doctorants	Nombre de HDR	Rapport moyen doctorants/HDR constaté	Maximum constaté doctorants/HDR	Nombre moyen de thèses soutenues par an	Durée moyenne des thèses (en mois)	Taux d'abandon	Pourcentage des doctorants ayant un financement de thèse	Pourcentage de doctorants salariés de l'enseignement primaire ou secondaire	Pourcentage de doctorants en formation continue
113	114	1	4	28	37	2.7% (Déclaré)	97.5 %	0	4

2 – • Insertion :

Taux d'insertion à 3 ans	Poucentage 2005	Pourcentage 2006	Pourcentage2007
Taux d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche / recherche en EPST	28 %	44 %	18 %
Taux d'insertion dans le secteur public (autre secteur d'activité que ES et R)	0 %	12 %	11 %
Taux d'insertion professionnelle dans le secteur privé / insertion professionnelle à l'étranger	34 %	32 %	44 %
Taux en contrat post-doctoral en université, EPST ou à l'étranger	21 %	32 %	26 %
Taux de réponse	62 %	88 %	74 %

Bilan de l'évaluation

● Appréciation globale :

L'ED 250 « Sciences chimiques » est une école doctorale de taille raisonnable, monothématique mais ouverte sur les disciplines connexes, et qui s'appuie sur des unités de recherche au meilleur niveau. Suite à la précédente évaluation, l'ED 250 a su mettre en place une politique efficace pour corriger les dysfonctionnements en termes de gouvernance, de financement et de suivi des thèses notamment.

Le nouveau directeur a su insuffler une dynamique et un enthousiasme à cette ED qui, de l'avis unanime des doctorants, est devenue très efficace. L'ED est à l'écoute des doctorants et leur propose dès l'inscription en 1ère année un plan de formation pour les 3 années de thèse (modules scientifiques et professionnalisants)

Cette dynamique se retrouve dans l'implication des doctorants dans la (co)-organisation des journées scientifiques de l'ED et la création d'une association (Moddoc) des doctorants et docteurs en chimie de Marseille.

● Points forts :

- Le directeur actuel de l'ED est dynamique et s'implique fortement.
- L'ED est visible et attractive vis-à-vis des étudiants en provenance de masters nationaux extérieurs à Marseille, notamment grâce à l'affichage, dès décembre, des contrats doctoraux fléchés.
- L'ED est adossée à une recherche de qualité, en chimie et à l'interface vers des domaines transdisciplinaires (biologie, physique, sciences de la santé, environnement).
- Les doctorants s'impliquent fortement dans la vie de l'ED (organisation de la journée de l'ED ; création d'une association des docteurs en chimie de Marseille) et ont un fort sentiment d'appartenance
- L'insertion des doctorants est bonne.
- L'école bénéficie d'une secrétaire à temps plein et de locaux dédiés, ouverts aux activités des étudiants.
- Les critères d'autorisation de soutenance sont clairs et précis (avoir une publication et avoir satisfait à 100 heures de formation dont au moins un module professionnalisant).

● Points faibles :

- L'école est éclatée sur plusieurs sites géographiques.
- Le suivi des docteurs reste à améliorer (la dynamique mise en place par le nouveau directeur de l'ED devrait permettre de corriger facilement ce point).
- Il existe une énorme disparité dans la taille et la composition (C/EC) des équipes de recherche adossées à l'ED. Ceci ne favorise pas une gouvernance simple de l'ED.

Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B, C) : A+
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B, C) : A
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B, C) : A
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B, C) : B

Note globale (A+, A, B, C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : A

Recommandations pour l'établissement

L'offre de formation du Collège doctoral (CD) doit être présentée de façon explicite et développée en relation avec toutes les ED, pour ce qui concerne les formations non disciplinaires. La bonne articulation entre les ED et le CD devrait permettre d'améliorer le fonctionnement et l'offre pédagogique aux doctorants. La création d'un espace dédié aux doctorants, salles mutualisées pour la formation par exemple, maison des doctorants, serait intéressante.

Evaluation détaillée

• Administration et moyens de l'ED :

L'équipe de direction de l'ED est constituée du directeur et d'une secrétaire : elle s'appuie sur un conseil et un bureau. La composition du conseil est conforme l'arrêté du 7 août 2006 et comprend 9 représentants des unités et équipes, 1 représentant ITA/IATOS, 4 doctorants élus, 4 représentants du monde industriel et socio-économique, 2 universitaires extérieurs à l'ED.

Le conseil se réunit en général trois à quatre fois dans l'année en formation plénière. Il approuve le budget de l'ED, détermine la politique scientifique en répartissant sur les équipes les contrats doctoraux « ministère » (ce fléchage réalisé en octobre permet d'afficher dès décembre les sujets de thèse sur le site Web de l'ED), et réalise la sélection des candidats après leur audition. De façon plus générale, ces réunions sont l'occasion de discuter autour de la vie générale de l'ED et de son fonctionnement. Des compte-rendus sont systématiquement rédigés.

Ces réunions plénières sont préparées par le bureau de l'ED, composé du directeur, des directeurs des 2 plus grosses unités de recherche de l'ED et d'un représentant tournant d'une équipe de recherche de plus petite taille. Il serait peut-être souhaitable, à l'occasion de la réorganisation prévue des unités de recherche, de prévoir la mise en place d'un comité de direction, notamment d'un directeur-adjoint (présent sur un autre site que celui du directeur) qui permettrait d'alléger la tâche du directeur.

L'ED dispose d'une secrétaire à temps plein depuis janvier 2010 et de locaux propres sur le site Saint Jérôme, ouverts notamment aux activités des doctorants. L'ED a également mis en place un site Web efficace et remis à jour régulièrement.

L'ED 250 est membre du réseau national des écoles doctorales de chimie, qui recense toutes les informations utiles aux doctorants/docteurs en chimie (offres d'emploi, formation, congrès...).

• Bilan quantitatif :

Le nombre des doctorants est relativement constant, avec un nombre de thèses soutenues de 25 en 2006 ; 27 en 2007 ; 35 en 2008 et 25 en 2009. Parmi les 216 chercheurs/enseignants-chercheurs rattachés à l'ED, 114 sont titulaires d'une HDR. L'ED autorise un maximum de 3 doctorants par HDR et il y a en moyenne environ 1 doctorant par HDR (un taux relativement faible).

Grâce à une politique volontariste du directeur de l'ED, la durée moyenne des thèses a été considérablement réduite pour atteindre 3,1 ans en 2009. Le taux d'abandon est faible (2,5 %).

• Encadrement et suivi :

Une charte des thèses commune à tous les établissements marseillais a été élaborée par le Collège Doctoral. Elle est signée chaque année par tous les doctorants, les directeurs de thèse, et le Directeur de l'ED. Cette charte des thèses unique (toutes disciplines confondues pour toutes les ED d'Aix-Marseille) semble un peu trop souple pour les

« sciences dures » pour permettre aux directeurs des ED d'appliquer une politique ferme sur les seuils de financement, inscription en 4^{ème} année etc.

Choix des sujets de thèse pour les contrats doctoraux « ministère » et sélection des doctorants : le fléchage des laboratoires est assuré en octobre en fonction de la capacité d'encadrement du laboratoire et de son dynamisme. Un fléchage prioritaire est accordé aux nouveaux professeurs extérieurs au site marseillais. Ces profils sont largement diffusés, notamment au travers du site Web de l'ED, dès décembre pour assurer une visibilité maximale. La sélection des candidats est assurée par le laboratoire d'accueil qui organise l'audition des candidats devant un jury constitué des membres du laboratoire, du directeur de l'ED et d'un membre du conseil. Pour les candidats extérieurs, l'ED participe aux frais de voyage des candidats. A l'issue des auditions, le conseil de l'ED valide la liste des candidats retenus, après examen des dossiers.

Suivi des doctorants : Le directeur de l'ED reçoit chaque doctorant pour un entretien individuel lors de la 1^{ère} inscription, avec qui il discute de la mise en place d'un plan de formation personnel. Ce plan de formation est rediscuté chaque année avec le directeur de l'ED lors de la réinscription. Depuis cette année universitaire, un « comité des thèses » est progressivement mis en place avec la désignation d'un parrain (d'un autre laboratoire que celui du doctorant) et d'un entretien en 2^{ème} année qui réunira le directeur de l'ED, le parrain, et le directeur pour faire un point sur l'avancement de la thèse (modules de formation suivis, publication...). L'organisation d'une journée des doctorants (co-organisée par les doctorants) va également être mise en place dès ce printemps (communication orale pour les 3A, poster pour 2A, et interventions d'un invité académique et d'un industriel, ancien docteur de l'ED).

Critères de soutenance : Des critères fermes sont exigés : pour soutenir, le doctorant doit avoir une publication et avoir satisfait à 100h de formation dont au moins un module professionnalisant (en accord avec le plan de formation établi en première année).

L'insertion des doctorants de l'ED 250 est très bonne, mais le taux de réponse obtenu à partir des statistiques réalisées grâce à la base ADUM reste perfectible (77 % pour 2007 par exemple). L'ED a mis en place les outils (création par les doctorants d'une association doctorants/docteurs de l'ED, personnalisation du suivi des doctorants via les entretiens annuels et la désignation d'un parrain...) qui devraient permettre un meilleur suivi du devenir des docteurs.

- **Financement des thèses :**

A la suite de la dernière évaluation qui pointait un taux de 16 % de thèses non financées, un gros effort a été entrepris par l'ED et les laboratoires pour réduire, sinon éliminer, les thèses non-financées. Le taux pour ce quadriennal est de 3,5 % et est passé à 0 pour les doctorants inscrits cette année. Le comité ne peut qu'encourager le directeur de l'ED à poursuivre cette politique dans le prochain contrat.

Les financements des thèses sont assez diversifiés. On note à côté des 37 allocations (32 %) ministère, 9 CIFRE, 6 allocations (région ou CIFRE), 15 co-tutelles et 22 autres contrats (ANR, BDI etc.)

- **Formation :**

Un plan de formation est établi entre le doctorant et le directeur de l'ED dès la première année : sont exigées, pour être autorisé à soutenir, 100 heures de formation, dont au moins un module de professionnalisation.

Le rôle du collège doctoral sera déterminant pour assurer une large variété de modules professionnalisants (management, gestion de projet, anglais), mais également pour recenser les formations scientifiques offertes par les autres ED dans les domaines connexes à la chimie.

- **Ouvertures nationale et internationale :**

Au niveau national, le rayonnement de l'ED est important puisque seulement 1/3 des doctorants sont originaires de masters locaux. L'affichage, dès décembre, des contrats doctoraux disponibles sur l'ED est extrêmement appréciable.

Au niveau international, 24 % des doctorants sont d'origine étrangère et 18 % des doctorants ont obtenu un master « étranger » : chiffre relativement faible au regard de la moyenne des autres ED marseillaises (30 %). Dans ce contingent, 15 thèses sont en co-tutelle (12 % de l'effectif des inscrits) avec différents pays concernés : la Chine, le Vietnam, la Roumanie, la Bosnie, la Russie, l'Algérie, le Canada, l'Italie et la Turquie. A côté des co-tutelles internationales proprement dites, l'ED accueille aussi une quinzaine de doctorants de nationalité étrangère provenant



de plus d'une douzaine de pays (Pologne, Pakistan, Rwanda, Mauritanie, Maroc, Liban, Indonésie, Inde, Colombie, Mexique, Comores, Algérie, Libéria).

L'ED encourage, par une aide financière, un séjour à l'étranger pour y exercer une activité de recherche. Neuf doctorants ayant soutenu en 2008 et 2009 ont bénéficié de cette aide (Japon, Belgique, Norvège, Italie, Angleterre, Allemagne, Côte d'Ivoire). Nul doute que la multiplication de ces échanges devrait permettre de renforcer l'attractivité internationale de l'ED. Les participations aux congrès internationaux et aux écoles thématiques internationales sont également soutenues par l'ED.

- **Projet :**

Le présent quadriennal a vu le départ des unités présentes sur le site d'Avignon et devrait voir les équipes toulonaises quitter le périmètre de l'ED (création d'une ED multidisciplinaire de site) lors du prochain quadriennal. Ce changement de périmètre devrait donc permettre de recentrer l'ED sur le site marseillais. Le site devrait bénéficier ainsi pleinement de la fusion des 3 universités marseillaises au 1er Janvier 2012, pour fluidifier et homogénéiser les procédures d'inscription et créer, via le collège doctoral, une offre de formation « professionnalisante » large et variée.

La demande de co-accréditation de l'Ecole centrale devrait amener un volant de contrats doctoraux supplémentaires.

Le projet de l'ED 250 est en droite ligne de la politique actuelle, menée depuis un an avec l'arrivée du nouveau directeur de l'école doctorale. Le comité d'évaluation a été très favorablement impressionné par la dynamique mise en place par le nouveau directeur de l'ED pour un meilleur suivi des thèses et de l'insertion des docteurs de l'ED. L'implication des doctorants dans la vie de l'ED, via la co-organisation de la journée scientifique de l'ED et la création d'une association des docteurs et doctorants en chimie de Marseille (Moddoc), devrait renforcer le sentiment d'appartenance et améliorer le suivi des docteurs, encore perfectible actuellement.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale n°251
« Sciences de l'Environnement »
Université Paul Cézanne -
Aix-Marseille 3



Vague B 2012/15

Campagne d'évaluation 2010/11

Membres du comité d'évaluation

Président :

M. Michel DRON, Université Paris Sud 11

Experts :

M. Roger MARTHAN, Université Bordeaux 2

Mme Laure MEYNADIER, Université Paris 7

Mme Alexandra LEQUIEN, Jeune docteur, Université de Rouen (2006)

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Bernard DASTUGUE

Présentation de l'école doctorale

L'Ecole doctorale 251 « Sciences de l'environnement », est située au CEREGE, Université Paul Cézanne - Aix-Marseille 3. Les domaines thématiques couverts sont : géosciences de l'environnement, océanographie, écologie, chimie de l'environnement, génie des procédés, anthropologie, environnement-santé.

A terme, l'ED 251 reposera pour deux tiers sur trois importantes UMR, une en géosciences, une en océanographie et la troisième en écologie, ce qui devrait clarifier le paysage et la situation de certains aspects (anthropologie, interfaces santé/environnement, particulièrement santé-physiologie). Une partie sera intégrée dans l'OSU Pytheas, avec les astronomes de l'Université Aix-Marseille.

Indicateurs

1 – • Encadrement :

Nombre de doctorants	Nombre de HDR	Rapport moyen doctorants/HDR constaté	Maximum constaté doctorants/HDR	Nombre moyen de thèses soutenues par an	Durée moyenne des thèses (en mois)	Taux d'abandon	Pourcentage des doctorants ayant un financement de thèse	Pourcentage de doctorants salariés de l'enseignement primaire ou secondaire	Pourcentage de doctorants en formation continue
248	190	1,3	3 en moyenne	60 en moyenne	40 mois	faible	95 % et plus	?	?

2 – • Insertion :

Taux d'insertion à 3 ans	Poucentage 2005	Pourcentage 2006	Pourcentage2007
Taux d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche / recherche en EPST	?	?	?
Taux d'insertion dans le secteur public (autre secteur d'activité que ES et R)	?	?	?
Taux d'insertion professionnelle dans le secteur privé / insertion professionnelle à l'étranger	?	?	?
Taux en contrat post-doctoral en université, EPST ou à l'étranger	?	?	?
Taux de réponse	Très mal renseigné, inexploitable		

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'Ecole doctorale 251 « Sciences de l'Environnement » repose sur un secteur d'activités scientifiques riche et diversifié, sans doute un peu trop (notamment secteur SHS), avec un support de laboratoires d'excellente réputation, mais parfois hétérogène. Globalement, on peut néanmoins considérer que le support et l'ancrage scientifique de l'ED sont très solides sur ses bases principales : géosciences, sciences du climat et de l'environnement.

En revanche, la gouvernance de l'ED a été jugée quasiment inexistante par le comité beaucoup restant à construire. Il s'agit d'une école doctorale récemment sortie du système des DEA, comme en témoigne le système de sélection (même s'il a récemment été amélioré) des doctorants, qui donne un poids fort au classement de master. Le conseil de l'ED ne semble pas avoir un rôle important dans la coordination des activités. Il n'y a pas de vie de l'école, celle-ci se reposant beaucoup trop sur les initiatives du collège des écoles doctorales dont l'activité est intéressante, mais qui ne peut suppléer toutes les fonctions de la direction de l'ED. Les doctorants se retrouvent peu impliqués, d'autant qu'une proportion importante est éloignée du CEREGE. Le comité a donc été préoccupé par l'investissement insuffisant de cette ED en matière de gouvernance et de suivi des doctorants et des docteurs, alors que son support scientifique devrait lui permettre d'avoir une remarquable visibilité.

- Points forts :

- Très bon environnement scientifique, avec des laboratoires d'accueil globalement très productifs.
- Bonne ouverture internationale et nombreuses thèses en cotutelle, qui relève de l'activité des laboratoires.
- Support administratif de l'ED apprécié par les doctorants.

- Points faibles :

- Pas de réelle vie de l'école doctorale.
- Activités d'accompagnement des doctorants largement perfectibles.
- Peu d'implication du conseil de l'ED, hormis le concours des doctorants.

Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B, C) : A+

- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B, C) : C

- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B, C) : B

- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B, C) : B

Note globale (A+, A, B, C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : B

Recommandations pour l'établissement

Le conseil de l'ED doit être davantage sollicité dans la gestion de l'ED. Cette nécessaire implication permettra à la fois de donner plus de vie à l'ED, notamment en termes d'animation et de suivi des doctorants, et de répartir les charges de gestion (d'autant que cette ED souffre d'une dispersion multi-sites).

Compte tenu de l'éloignement géographique des doctorants qui ne sont pas au CEREGE, l'information délivrée aux étudiants devrait être très sensiblement renforcée. Ceci peut passer par une réunion spécifique de « rentrée » pour les nouveaux doctorants et par l'aide à la constitution d'une association de doctorants propre à cette ED, articulée avec les autres associations de doctorants du site. Comme pour beaucoup d'ED, le site Web peut être enrichi, non seulement pour favoriser la communication interne, mais également pour renforcer la politique internationale de l'ED qui s'appuie exclusivement sur les relations internationales des laboratoires.

Le recrutement des doctorants devrait s'appuyer sur un concours qui nécessite d'être étendu. En effet, l'ED organise depuis deux ans un concours constitué d'une quinzaine d'auditions pour distribuer une dizaine d'allocations. Ce concours est indéniablement un progrès par rapport à l'état précédent, mais reste très largement perfectible pour réduire le poids des masters.

Le suivi des doctorants pendant leur thèse nécessite la mise en œuvre de mesures spécifiques. En effet, la délégation de ce suivi aux laboratoires conduit à des disparités trop importantes. La mise en place d'un comité de suivi de thèse pour chaque doctorant, qui ne serait pas redondant avec celui mis en place par certains laboratoires, devrait être envisagée. La réunion annuelle, qui implique les doctorants dans son organisation, est très appréciée, mais devrait être complétée par d'autres mesures.

L'ED devrait davantage s'impliquer dans l'organisation de la formation complémentaire qui est actuellement essentiellement déléguée au collège doctoral.

Le suivi de l'insertion professionnelle des doctorants devrait faire l'objet d'une attention particulière par l'ED, laquelle ne dispose pas de données assez précises dans ce domaine.

Evaluation détaillée

• Administration et moyens de l'ED :

L'assistante est manifestement très impliquée et très appréciée des doctorants présents lors de la visite du comité. Toutefois, elle ne peut à elle seule soutenir tout l'édifice d'une école doctorale qui, pour réussir, a besoin d'investissements importants de l'ensemble de son administration : directeur, adjoints, conseil d'ED qui devrait se réunir au moins 4 à 6 fois par an avec de vrais dossiers de suivi, et une association de doctorants (inexistante pour l'instant). Les doctorants présents lors de l'évaluation en ont pris conscience et ont manifestement le désir de remédier à cette situation préoccupante. La direction est également encouragée à suivre cette même direction.

• Bilan quantitatif :

L'ED affiche un bilan extrêmement variable sur les critères d'expertise, e.g. durée des thèses, productivité. Beaucoup de données sont peu ou moyennement renseignées. Il est ainsi difficile de procéder à une évaluation, faute de données détaillées. Dans le même sens, le suivi de l'insertion a été impossible à évaluer, car les données fournies étaient souvent incomplètes et insuffisantes par rapport à la requête de l'évaluation.

• Encadrement et suivi :

Il n'apparaît pas de règles concernant l'encadrement et le suivi des doctorants, de même les comités de thèse ne sont pas soumis à des règles précises et clairement définies. En effet, bien que certains doctorants soient correctement suivis, une part importante d'entre eux ne l'est pas de façon optimale ; leur suivi est inféré aux règles

des laboratoires et non à celles (quasi inexistantes) de l'école doctorale. La thèse devrait être pleinement considérée comme l'affaire de l'école doctorale et non celle des laboratoires d'accueil. Il existe donc de grandes inégalités et de grandes variations de traitement.

- **Financement des thèses :**

Le financement des thèses est globalement correct, à quelques exceptions près. Les sources de financement sont relativement nombreuses et variées. Cependant, l'ED n'a pas instauré de vraies règles de salaire minimum de thèse, ni de règles communes pour les thèses non soutenues en 3 ans...

- **Formation :**

Il n'existe aucune règle propre à l'ED. La direction de l'ED s'en réfère au collège des écoles doctorales de l'Université Aix-Marseille et y contribue financièrement. Pour autant, il ressort que les doctorants sont amenés à se « débrouiller » avec leurs laboratoires, ce qui ne constitue pas une organisation classiquement retrouvée dans une ED structurée.

- **Ouvertures nationale et internationale :**

L'ouverture nationale et internationale est réelle, via les laboratoires, mais demeure trop limitée au niveau de l'école doctorale elle-même, si ce n'est par le biais du collège des écoles doctorales. Il conviendrait d'y remédier en impliquant davantage le conseil de l'ED et en développant une vraie politique dans ce domaine.

- **Projet :**

Le dossier ne présente pas de projet ; le comité regrette également que, dans le cadre de la visite, les responsables de l'ED se soient proposés de poursuivre la même politique de gouvernance, en se reposant sur les laboratoires et le collège des écoles doctorales. Il est recommandé à la direction de l'ED 251 de mieux se positionner vis-à-vis des textes en vigueur relatifs à la gestion d'une ED.



Observations du président)

Le Président

Observations d'Aix-Marseille Université sur le rapport d'évaluation

Ecole Doctorale Sciences Juridiques et Politiques (ED 67)

L'ED 67 adresse ses remerciements sincères pour le travail constructif auquel s'est livré le comité de visite et qui sera mis à profit pour continuer à améliorer son action.

Les demandes de modifications sont présentées en suivant l'ordre de la pagination du rapport des experts (et non en fonction de leur importance).

Certaines ne sont que des remarques susceptibles d'être prises en compte.

NB : les demandes de modification sont inscrites en gras et les explications sont en italiques

Demande de modifications :

- 1°) p 4, § 3 :

Ses crédits de fonctionnement ont été de 35 000€ en 2008-2009 ; ils sont passés à 45 000 en 2009-2010 (**meilleure prise en compte du nombre d'inscrits et du nombre de soutenances**).

Explication : il serait juste de souligner l'effort de rééquilibrage des moyens alloués à l'ED par l'université.

- 2°) - **IMPORTANT !** p. 4 taux d'abandon estimé 50 % : demande de suppressions ou de modifications.

Explication : ce taux « estimé » ne correspond ni à la réalité du terrain et ni au travail réalisé par l'administration de l'ED et par les directeurs des laboratoires. Il est susceptible de remettre en cause la qualité du suivi mis en place sur la gestion des « inscriptions dormantes » en doctorat (politique active et bien réelle en ce domaine). Ce taux estimé n'est pas explicité ; il ne permet pas le contradictoire et n'a pas été discuté oralement. Pire, il fragilise l'ED 67 au sein du collège des 12 ED d'Aix-Marseille Université.

Les derniers chiffres consolidés attestent que ce taux de 50% est erroné.

Abandons par an comptabilisés (et non seulement « déclarés ») – chiffres consolidés (après relances et paiement des droits d'inscription) :

- 2008-2009 : 85 [contre 158 lères inscriptions] pour 751 inscrits
- 2009-2010 : 98 [contre 141 lères inscriptions] pour 706 inscrits
- 2010-2011 : 80 [contre 165 lères inscriptions] pour 711 inscrits

La tendance des soutenances est nettement en augmentation et dépasse les 70 thèses (entre 72 et 75) par an pour une durée moyenne de 6,1 ans (effet de rattrapage dû au renforcement du suivi des thèses et de maîtrise de la durée). L'augmentation du nombre des soutenances par an est devenue une constante et ne peut que s'amplifier. Même un calcul approximatif rapporté sur la durée moyenne des thèses ne peut aboutir à ce taux de 50 %.

- 3°) p. 6, § 4 (§ après le 2°) :

Demande de réajustement de l'expression : « avec une forte endogamie ».

Explication : cette expression est d'un maniement délicat d'autant que ce jugement dépasse l'analyse du dossier de l'ED 67. Or depuis le passage de l'université aux compétences élargies et depuis la mise en place des comités de sélection, le nombre de MCF et de PR recrutés par le tour « extérieur » s'est remarquablement développé. Cela ne figure naturellement pas dans le dossier d'évaluation des ED qui ne renseignait que les items requis.

- 4°) page 7, 7^{ème} item : taux d'abandon estimé 50% - v. supra.
- 5°) page 8, § 2 : s'agissant de l'absence de représentants des collectivités territoriales parmi les membres extérieurs du conseil de l'ED 67.

Remarque : ces représentants sont présents dans les différents conseils de l'UFR et de l'université (CA) ; il y a de surcroît 12 ED et 3 universités sur le site d'Aix-Marseille...cela mobilise déjà beaucoup de personnalités au demeurant choisies pour être en correspondance avec la réalité socioéconomique des doctorants.

- 6°) p. 9, § 2, à propos du suivi de la carrière de docteurs.

Remarque : il serait dommage que le seul résultat déceptif du « suivi de la carrière » occulte tout le travail réalisé pour l'accompagnement et l'aide à l'insertion réalisés tant par le collège doctoral PRES AMU que par la Plate forme d'Orientation et d'Insertion professionnelle (POIP) qui, en lien avec l'ED, œuvre en ce domaine (politique de stages doctorants, aide à la rédaction de CV, modules professionnalisants, etc.). S'agissant plus précisément de l'aspect « suivi » au sein du double item « suivi **et** insertion professionnelle », il est décidé que le site internet de l'ED est accueilli au sein de celui du collège doctoral afin d'utiliser les moteurs d'enquête mis à disposition par ADUM. Le site refondu sera opérationnel en septembre. C'est qu'en effet l'insertion professionnelle et son suivi sont en grande partie portés par le PRES. De là si le suivi est, à ce jour, bien perfectible, l'ensemble des moyens mis en œuvre pour l'insertion professionnelle mériterait un signalement à défaut d'une prise en compte plus significative.

- 7°) p. 9, à propos du financement des thèses : une actualisation et une remarque :
 - Actualisation : le résultat des thèses Cifre 2010-2011 n'était pas disponible au moment de l'évaluation. Il conviendrait d'ajouter 3 conventions Cifre dont 2 en cours de signature (**soit 10 au total**).
 - Remarque : le rapport insiste sur le « taux » de financement mais assez peu sur leur nombre. Or, sur le **plan quantitatif**, ce financement est notable pour une ED dans le domaine des SHS et spécialement les sciences juridiques et politiques.

▪ 8°) p. 9, ouverture nationale et internationale.

Demande de réajustement de la phrase : « l'ED 67 ne semble pas faire de grands efforts pour attirer des doctorants venant d'autres villes françaises et, de fait, en attire peu ».

Explication : il y a de très nombreux doctorants qui viennent d'autres villes françaises et qui, finalement, s'inscrivent à l'ED 67. Mais l'attraction se fait grâce à l'offre de Master 2 particulièrement riche et attractive sur le site aixois (près de 60 spécialités de master en droit !). Si bien que l'articulation M/D, en faveur de l'ouverture nationale, se positionne de façon remarquable dès le niveau Master et spécialement au niveau M2.

▪ 9°) p. 10, projet – mises à jour et remarques :

Explication : cette mise à jour est nécessaire car au moment de la rédaction du dossier d'accréditation, il était délicat d'annoncer des projets dont la réalisation demeurait trop incertaine.

- § 3, il peut être signalé que – désormais – le Centre de Recherche en Matière Pénale (CRMP) rejoint le Centre de droit privé Pierre Kayser (CPK). Cette fusion donnera lieu à une nouvelle entité : **le laboratoire de droit privé et de sciences criminelles**.

- la référence au DU : attention ce projet n'a pas vocation à accueillir la formation doctorale. On sait que l'accolement d'un DU à un diplôme d'Etat pourrait être déclaré illégal par le juge administratif. Ce DU, s'il devait voir le jour, vise simplement accompagner les non inscrits en thèse dans leur projet doctoral entre deux inscriptions administratives.

- pour gagner en efficacité sur le suivi des docteurs, le site de l'ED est fusionné au sein de celui du collège doctoral afin d'utiliser les moteurs d'enquête mis à disposition par ADUM. Le site est désormais fusionné et sera opérationnel en septembre.

- Enfin, le Conseil Scientifique de l'université Paul Cézanne a autorisé l'ED 67 à expérimenter la visioconférence associée aux soutenances de thèse. A cette fin, un crédit exceptionnel de 11 000 € lui a été accordé, pour se doter d'une plateforme de visioconférence mobile qui renforcera le rayonnement international du doctorat en droit et science politique sur Aix-en-Provence (jurys étrangers invités). Cette plateforme mobile pourra être aisément être installée, à partie des bureaux de l'ED, dans la prestigieuse salle des Actes.

Ecole Doctorale Sciences Chimiques (ED 250)
--

Points faibles relevés :

- Parmi les points faibles le comité AERES relève :
 - l'éclatement de l'école sur plusieurs sites
 - la disparité de taille des unités.

Ces deux points ne peuvent en aucun cas être imputés à la politique de l'ED.

Réponse de la direction de l'ED sur les autres points faibles relevés :

- Le suivi des doctorants est un point d'amélioration. L'ED s'engage à suivre la recommandation du comité AERES.
- La recommandation de former un comité de direction sera prise en compte par l'ED.

Ecole Doctorale Sciences de l'Environnement (ED 251)

(Remarque : en italique extraits du document bilan fourni à l'AERES).

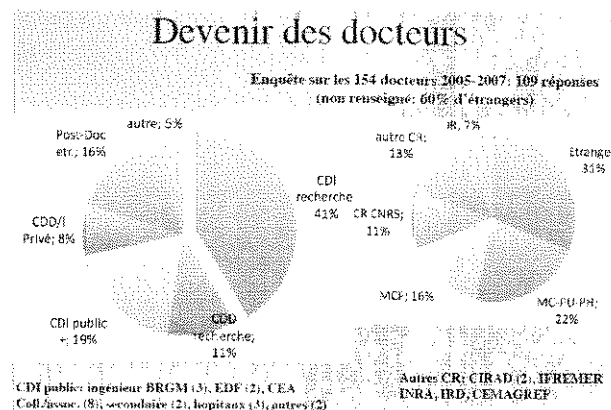
1/ Concernant l'insertion des docteurs

Le rapport AERES relève que

- Page 6 on lit « *l'ED ne dispose pas de données assez précises dans ce domaine* »

Il est vrai que tous les ITEMS demandés n'ont pas été renseignés en temps et heure à l'AERES. En particulier l'enquête sur les 154 docteurs 2005-2007 a été renseignée pour 119 d'entre eux (les non renseignés sont très majoritairement des étrangers) et de façon globale et non par année.

Le comité a reçu un listing détaillé, ainsi que la diapositive suivante (erreur de frappe : 119 au lieu de 109).



Il est donc inexact d'écrire que l'ED n'a fourni aucune donnée.

2/ Concours de recrutement : il est reproché à l'ED de donner « un poids trop grand aux masters » et de ne pas auditionner les majors de master.

Le bilan (présenté à l'audition) sur la qualité du recrutement sur les bourses de thèses 2010, semble indiquer que la procédure utilisée est un gage de qualité : 4 recrutements extérieurs (master Lyon, Nice, Paris, Toulouse) sur 13 bourses. 6 majors et 2 seconds, 10 mention B et TB.

Auditionner les majors, et par là même différer la réponse à leur candidature, augmenterait sensiblement la probabilité qu'ils acceptent une bourse dans une autre ED leur donnant une réponse plus rapide.

3/ Gouvernance

- p.6 le comité recommande « le conseil devrait se réunir au moins 4 à 6 fois par an ».

Or dans le document fourni au comité par l'AERES il est écrit : « *Le conseil se réunit au complet au moins deux fois par an. Des réunions supplémentaires, réduites aux membres internes et aux représentants des doctorants peuvent être convoquées en particulier pour les questions de classement et concours de bourses.* ». Le conseil se réunit donc bien 4 à 6 fois par an (donnée confirmée en séance). Les 8 membres extérieurs ne sont pas convoqués systématiquement mais invités à participer à 2 réunions minimum.

4/ le comité relève que « il n'apparaît pas de règle concernant le suivi et l'encadrement des doctorants »

Ces règles nombreuses sont détaillées dans la charte des thèses que les experts ont reçue.

Dans le document de l'ED fourni à l'AERES il est écrit, en ce qui concerne les HDR, la durée des thèses, la charte des thèses et les conditions de soutenance :

« Chaque HDR ne peut inscrire que 3 doctorants (à temps plein) ou 6 en co-encadrement (en général avec des chercheurs non HDR de leur unité). Cette norme, instituée au début du contrat actuel, est maintenant respectée par tous ».

« La durée normale de thèse est fixée à 3 ans. L'inscription en 4^{ème} année est dérogatoire et accordé au vu d'un rapport d'avancement détaillé du travail de thèse et d'une demande motivée du directeur de thèse, indiquant que la soutenance doit pouvoir avoir lieu dans l'année. La règle est le refus d'inscription au delà de la quatrième année sans que la demande d'inscription soit accompagnée du dossier de soutenance ».

« La charte des thèses du PRES AMU est signée par le doctorant, son directeur de thèse et son directeur d'unité (ainsi que par le directeur de l'ED). Son application effective est vérifiée par le secrétariat de l'ED pendant la durée de la thèse. L'ED peut être amenée à intervenir en cas de non respect signalé. »

« L'ED impose pour l'autorisation de soutenance de thèse au moins une publication de rang A acceptée, ainsi qu'une participation à un congrès international »

Notons par ailleurs que la non obligation du comité de thèse (qui est cependant recommandé) est une politique commune du PRES (cf charte des thèses) et ne peut donc pas être mise en totalité au débit de l'ED. On peut estimer qu'une moitié environ des doctorants de l'ED dispose d'un comité de thèse. Le conseil a mis à son ordre du jour de la prochaine réunion (le 18 Mai) la question de la généralisation du comité de thèse.

5/ Formation : le comité relève que « il n'existe aucune règle propre à l'ED » « les doctorants sont amenés à se débrouiller »

Dans la présentation au comité a été expliqué la règle du contrat individuel annualisé: 100 h de formation sur la durée de la thèse (50 h pour les moniteurs et les salariés). Cette règle est stricte et fortement suivie, les doctorants peuvent en témoigner. Chaque semaine le secrétariat envoie à tous les doctorants une demi-douzaine d'offres de formation pertinentes.

Effectivement l'ED n'est pas organisatrice directe de formations, même si elle incite ses laboratoires à organiser de telle formations, les aide pour le financement, l'organisation et la communication.

Pour les formations spécialisées, notre école est tellement pluridisciplinaire, qu'une formation disciplinaire de niveau doctoral motive le plus souvent moins de 5 doctorants. Il est beaucoup plus intéressant et formateur pour les doctorants de profiter de l'offre nationale et internationale de formation.

Ces deux dernières semaines l'ED a validé et financé individuellement une dizaine de projets de formation à Villefranche sur Mer, Paris, Lyon, Lisbonne, Berkeley..., une formation de plongeur professionnel...

Pour ce qui concerne les formations généralistes effectivement nous nous repons sur le collège (mais aussi le CNRS par exemple), c'est une économie d'échelle et cela permet à nos doctorants de s'ouvrir sur les autres ED.

Le comité a-t'il évalué négativement le fait que notre ED est la première sur Aix-Marseille en terme de participation aux Doctoriales ?

6/ Le comité relève une « ouverture nationale et internationale trop limitée au niveau de l'ED » pas « de vraie politique en ce domaine »

Rappelons que dans le document de l'ED, fourni à l'AERES, est écrit : « L'ED251 a 27 thèses en cotutelle en 2009-2010, avec 16 pays. Le premier d'entre eux est de loin la Tunisie. Grâce à l'accord PRES AMU-Tunisie, nous avons obtenu en 2009-2010 un financement pour 5 nouvelles cotutelles avec les universités de Tunis et Sfax ».

Le directeur de l'ED (qui a effectué deux voyages en Tunisie et participé à de nombreuses réunions avec les collègues Tunisiens sur ce projet de collège international), ainsi que d'autres membres de l'ED (Bruno Hamelin VP CA de l'UPCAM) se sont très fortement investis dans le collège AMU-Tunisie.

Un exemple parmi d'autres pour les autres pays : en 2010 un membre de l'ED a participé à la délégation Française des ED en Indonésie.

Marc PENA
Président de l'Université
Paul Cézanne




■ L'Université est une chance.
Saisissons-la